

REGLEMENT D'INTERVENTION

Aide Départementale à l'Amélioration de l'Habitat Privé des propriétaires occupants

Le Plan Habitat, adopté par l'Assemblée départementale du 10 juillet 2020, fait partie des 5 actions phares du Plan environnement départemental qui permet au plus grand nombre de Saône-et-Loiriens d'adapter leur logement aux effets du réchauffement climatique et d'accéder à la performance énergétique.

OBJECTIF DE L'AIDE

Cette aide vise à soutenir les propriétaires occupants dans la réalisation de travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de sortie d'indignité ou d'insalubrité (éléments de confort, économie d'énergie...), en complément de l'intervention de l'ANAH.

BENEFICIAIRES

- Propriétaires occupants très modestes d'un logement indigne ou très dégradé
- Propriétaires occupants très modestes d'un logement insalubre ou ne répondant pas aux normes de sécurité

PLAFONDS DE RESSOURCES 2023

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources des Ménages très modestes
1	16 229 €
2	23 734 €
3	28 545 €
4	33 346 €
5	38 168 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2023, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2022.

Le nombre de personnes correspond au nombre d'occupants du logement à titre de résidence principale (et non aux parts fiscales).

Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours.

Source : <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0032774/TREL2235366C.pdf>

COMMISSION PERMANENTE DU 8 JUILLET 2022

MODALITES D'INTERVENTION

Aides ANAH			Subvention du Département		
	Taux	Plafonds de travaux	Taux	Plafonds de travaux	Condition d'éligibilité
Projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50%	50 000 €	10%	50 000 €	Propriétaires occupants très modestes (relevant des plafonds de ressources de l'ANAH)
Projets de travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	50%	20 000 €	10 %	20 000 €	

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

- ✓ Les demandes de subventions départementales pourront être traitées dans un délai de 2 ans à compter de la notification de l'ANAH.
- ✓ La subvention a une durée de validité de 3 ans à compter de la date de notification.
- ✓ Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de toute demande de subvention.

REGLES DE CUMUL

L'aide à l'amélioration de l'habitat privé est cumulable avec les aides d'Action Logement, l'aide QUALIRENOV'71 et les aides des autres collectivités sous certaines conditions.

CONTENU DU DOSSIER

- ➔ Formulaire de demande
- ➔ Copies : - de la décision d'octroi de l'aide de l'ANAH
- avis d'imposition n-1
- ➔ Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

CONTACT

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Direction de l'Insertion et du Logement Social
Service logement et habitat
Espace Duhesme - rue de Flacé – CS 70126 -71026 Mâcon Cedex 9
Tél. : 03 85 39 66 48 - Fax. : 03 85 39 56 40
e-mail : dils@saoneetloire71.fr



COMMISSION PERMANENTE DU 8 JUILLET 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

➔ **ANAH** - Direction Départementale des Territoires – Service Habitat Construction –
Tél : 03 85 21 28 00

➔ **France Renov'** – Service public de rénovation de l'habitat - <https://france-renov.gouv.fr/> -
tél : 0 808 800 700 du lundi au vendredi de 9h à 18h

Les Espaces conseil France Renov' en Saône-et-Loire :

. **CAUE de Saône-et-Loire** 6 quai Jules Chagot – 71300 MONTCEAU- LES-MINES –
permanence téléphonique au 03 85 69 05 26 du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à
17h00 - <https://www.caue71.fr/contacts/contact-faire>

. **ADIL 71** 94 rue de Lyon – CS 20440 – 71040 MACON Cedex – tél : 03 85 39 30 70 - Email :
adil71@adil71.org

. **Plateforme d'équilibre territorial et rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne** (Communauté
d'agglomération du Mâconnais Beaujolais Agglomération, Communauté de communes du
Mâconnais-Tournugeois, Communauté de communes du Clunisois, Communauté de communes
de Saint-Cyr-Mère-Boitier) Permanence téléphonique 03 85 21 05 41 ou par Email
renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr

. **Pôle rénovation conseil du Pays Beaunois** bâtiment Lorraine – 1 boulevard Foch – 21200 BEAUNE
– permanence téléphonique au 03 80 24 55 60 – Email : polerenovation@paysbeaunois.org

. **Espace Habitat Conseil du Grand Chalon** 7, rue Georges Maugey – 71100 CHALON-SUR-SAONE –
permanence téléphonique au 03 58 09 20 45